



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre 2016 (sur les données 2015)

de la préfecture du Nord

(BEGES)

SOMMAIRE

Cadre général :	3
1 - Description de la personne morale concernée.....	3
2 - Description des périmètres organisationnels retenus :	4
2.1 - Description des sources d'émission retenues.....	4
2.2 - Les postes exclus du BEGES.....	4
2.3 - Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie.....	4
2.3.1 - Liste des sites inclus dans le BEGES.....	4
2.3.2 - Méthodologie d'élaboration du BEGES.....	5
3 - Année de reporting de l'exercice et année de référence.....	5
3.1 - Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste.....	5
3.2 - Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO2.....	7
4 – La diffusion du BEGES.....	7
5 – Synthèse des actions mises en oeuvre.....	7
5.1 - Chauffage.....	7
5.2 - Electricité.....	8
5.3 - Déplacements.....	8
5.4 - Informatique.....	8
5.5 - Communication.....	8

Cadre général :

L'article L.229-25 du code de l'environnement, créé par l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, impose à l'État d'établir tous les 3 ans un Bilan de ses Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions mises en oeuvre pour réduire ces émissions.

Cette démarche est confirmée par la loi de transition énergétique vers la croissance verte du 17 août 2015 qui fixe, au niveau national :

- de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030,
- de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

A noter que l'article R.229-50-1 du code de l'environnement, créé par l'article 7 du décret n°2015-1738 du 24 décembre 2015, instaure un dispositif de sanction pour absence de réalisation d'un BEGES avec le paiement d'une amende au plus égale à 1 500 €.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est une méthode d'analyse qui sert à estimer les émissions directes et indirectes de 6 gaz à effet de serre (GES) de l'activité d'une structure, traduites en « tonnes équivalent CO₂ ».

Contrairement à une valeur monétaire, l'indicateur CO₂ est un indicateur constant qui décrit les activités réelles d'un site. Cela permet de cibler les postes les plus émetteurs et de constater les efforts réalisés au cours du temps.

Le BEGES permet également de quantifier les principaux leviers d'actions et de mettre en oeuvre une politique de réduction d'émissions, d'être en capacité d'estimer et d'anticiper les risques liés à la dépendance aux énergies fossiles et à l'évolution de leur coût.

En 2016, de nouveaux BEGES sont à conduire sur le périmètre du ministère de l'intérieur. L'objectif est de réaliser un comparatif des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux BEGES réalisés en 2013 (sur les données 2012) afin d'évaluer les progrès en termes de réduction de ces émissions et de poursuivre la démarche.

Les actions à mettre en oeuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen termes. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

1 – Description de la personne morale concernée

Ministère de l'Intérieur - Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord – Région Nord Pas-de-Calais Picardie

Raison sociale : Préfecture du Nord

Code SIREN : 17590001800011

Adresse : 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 – 59039 LILLE Cedex

Description sommaire de l'activité :

Le préfet de département s'appuie sur les services de la préfecture pour l'exercice des nombreuses missions qui entrent dans le champ de ses compétences, à savoir notamment la délivrance des titres réglementaires, l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités locales, l'organisation des élections et la mise en oeuvre de nombreuses politiques à caractère interministériel.

Le BEGES a été réalisé par la correspondante développement durable de la préfecture chef-lieu, préfecture du Nord, après une formation de deux jours sur le logiciel Bilan Carbone et deux jours sur la mise en oeuvre d'un plan d'action.

Le temps passé à la réalisation de ce bilan (collecte, constitution du fichier, réalisation) est estimé à 4 jours.

2 - Description des périmètres organisationnels retenus :

2.1 - Description des sources d'émission retenues

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus.

Catégorie d'émission	N°	Poste d'émission	Sources d'émission
Scope 1 : émissions directes de GES	1	Directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz et de fioul dans une chaudière fixe contrôlée par la préfecture
	2	Directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements des sources mobiles contrôlées par la préfecture telles que les véhicules de service ou de fonction
Scope 2 : émissions indirectes associées à l'énergie	6	Indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation électrique des sites induisant les sources d'émissions liées à la production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Consommation de vapeur, de chaleur ou de froid, des sites, induisant les sources d'émission liées à la production du fluide, son transport et sa distribution.

2.2 – Les postes exclus du BEGES

Pour ce second exercice de BEGES, les postes d'émissions du SCOPE 3 : « autres émissions indirectes de GES » ont été exclus du champ d'étude. Conformément à l'article R.229-47 du code de l'environnement, le champ obligatoire se limite aux périmètres opérationnels 1 « Emissions directes de GES » et 2 « Emissions indirectes associées à l'énergie ».

Par ailleurs, les postes 3 « Emissions directes des procédés hors énergie » et 5 « Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) » du SCOPE 1 ne sont pas pertinents au regard des activités de la préfecture et n'apparaissent donc pas dans les résultats finaux.

2.3 – Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

2.3.1. – Liste des sites inclus dans le BEGES

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'agents occupant les différents sites de la préfecture et des sous-préfectures du Nord en 2015, retenus pour le bilan.

Nom des sites	Effectifs 31/12/2015
59 PREF LILLE Giélée	83
59 PREF LILLE Scrive	499
59 PREF LILLE Restaurant administratif	6
59 PREF LILLE Conciergerie	2
59 PREF LILLE Rés SGAR 230 rue Nationale	2
59 PREF LILLE Rés PDDS rue Royale	2
59 PREF LILLE Rés PDEC Lambersart	2
59 SP AVESNES 1 rue Gossuin	24
59 SP AVESNES 41 rue de Fourmies	15
59 SP CAMBRAI 3 place Fénelon	24
59 SP CAMBRAI 3 rue d'Alger	8
59 SP DOUAI boulevard Albert 1er	46
59 SP DUNKERQUE 17 écluse de Bergues	15
59 SP DUNKERQUE rue Thiers	48
59 SP VALENCIENNES 6 avenue Dentellières	17
59 SP VALENCIENNES 15 rue Capron	40
59 SP VALENCIENNES 20 rue Capron	5
TOTAL AGENTS	838

2.3.2 – Méthodologie d'élaboration du BEGES

Toutes les données brutes intégrées dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre sont des données réelles issues de relevés de consommation communiquées par le référent local de chaque préfecture de département. Les données de chaque site ont été enregistrées sous Excel 2000 dans les tableurs « Bilan_Carbone_V7.5 » puis exploitées dans les tableurs « Multisites_V7.3.02 » pour obtenir le tableau synthétique et les graphiques ci-après.

3 – Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting : 2015

Année de référence : 2016

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan d'émissions de GES. L'année de référence correspond à l'année du BEGES.

Année du prochain bilan : 2019

3.1 – Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

Le département du Nord a émis 1 704 TeCO² en 2015.

Tableau synthétique des émissions directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2)

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Emissions GES en 2015 (en TeCO ²)					
		CO2	CH4	N2O	Autre Gaz	Total*	CO2b
Emissions directes de GES	1 - sources fixes de combustion	205	0	2	0	207	0
	2 -sources mobiles à moteur thermique	101	0	1	0	102	6
	Sous total	306	0	3	0	309	6
Emissions indirectes associées à l'énergie	6 - liées à la consommation d'électricité	0	0	0	0	172	0
	7 - liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	1223	0
	Sous-total	0	0	0	0	1395	0

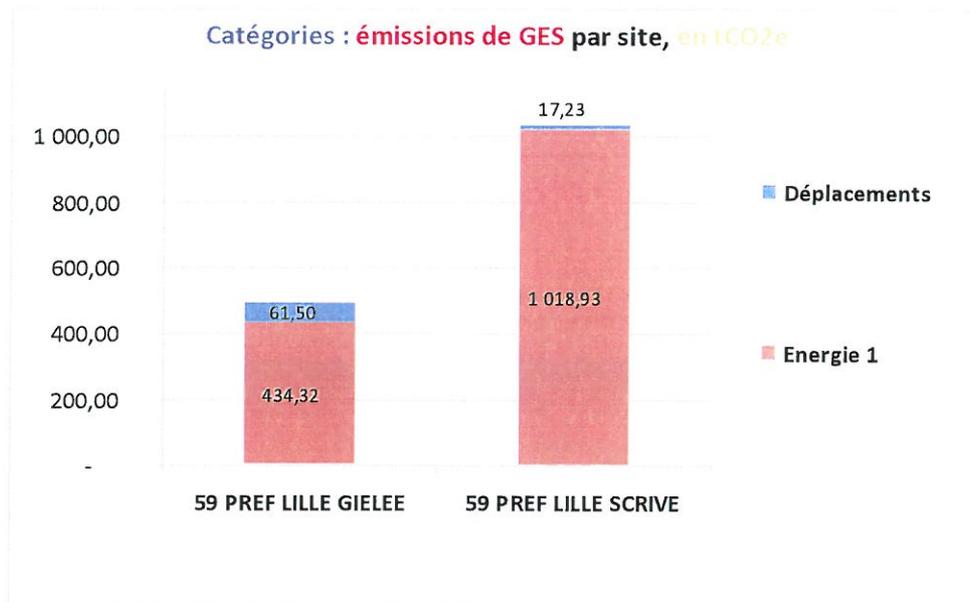
* l'infime différence constatée est due aux taux d'incertitudes

Représentations graphiques des émissions en TeCO₂ par site

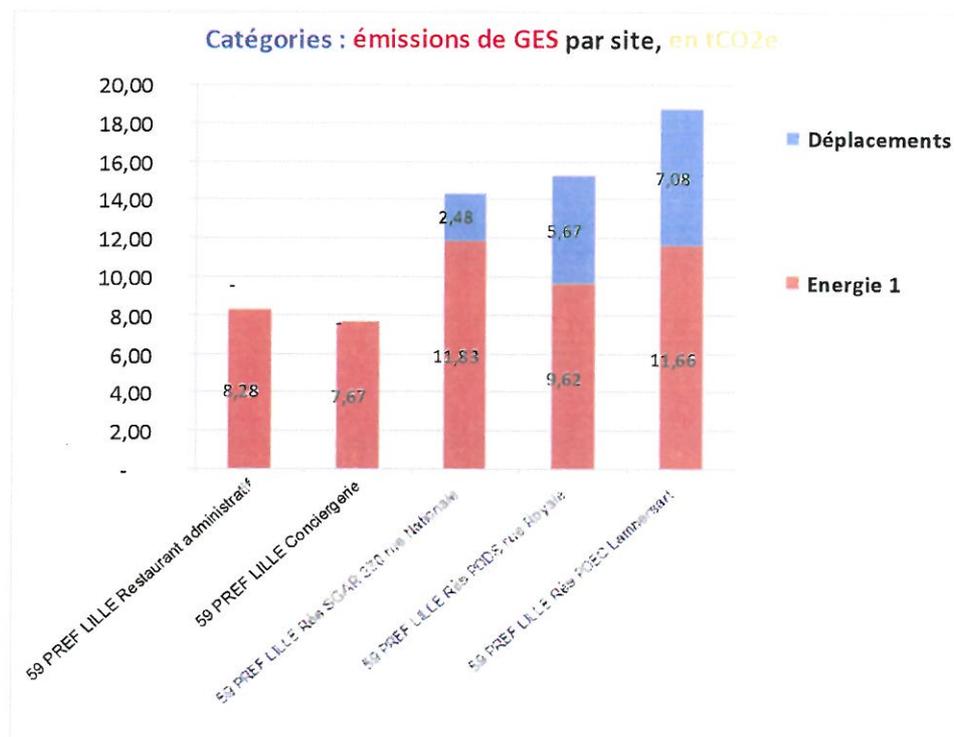
L'onglet « Energie 1 » correspond aux consommations de combustibles pour le chauffage (gaz, fuel, vapeur d'eau et de froid) et d'électricité (éclairage, équipements électriques, outillage...)

La rubrique « Déplacements » comptabilise la consommation des véhicules de fonction ou de service utilisés par les agents dans le cadre du travail.

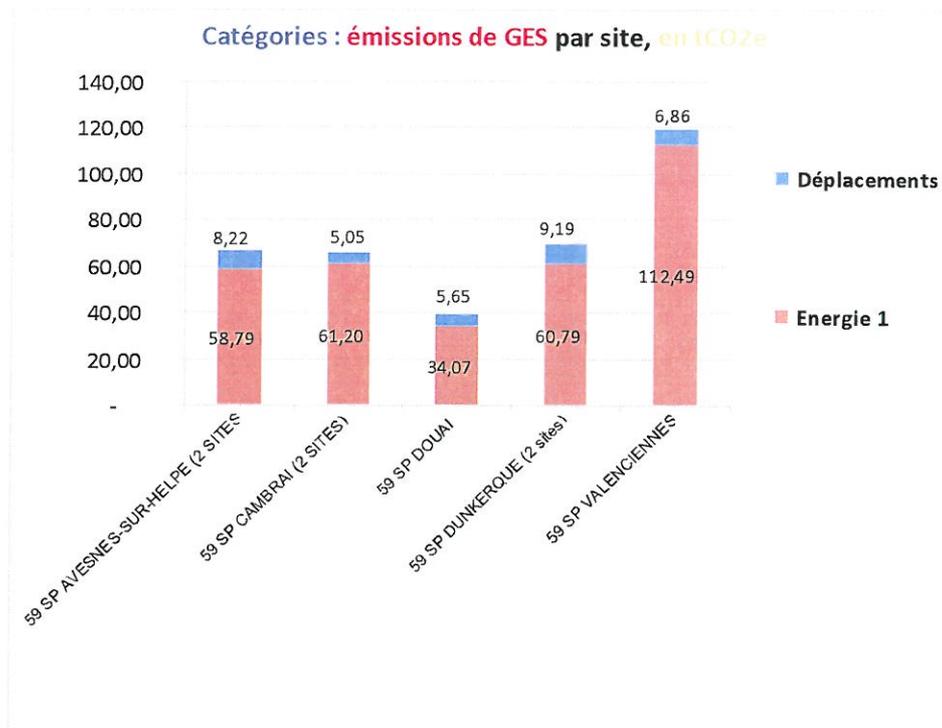
Pour les 2 sites administratifs de la préfecture à Lille :



Pour les 5 sites annexes de la préfecture à Lille :



Pour les sous-préfectures :



3.2 – Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO₂

Le SCOPE 3 n'a pas été réalisé.

4 – La diffusion du BEGES

Le BEGES est diffusé sur le site de la préfecture du département du Nord (www.nord.gouv.fr) au travers du lien BEGES de la région Nord Pas-de-Calais Picardie.

5 – Synthèse des actions mises en oeuvre

Compte tenu des changements de titulaire de licence, des évolutions en nombre d'agents et d'occupation des locaux, certaines disparités ne permettent pas une comparaison chiffrée pertinente entre les bilans 2013 et 2016.

Dès lors, les actions engagées pour réduire les gaz à effet de serre depuis le premier bilan doivent être poursuivies, en lien étroit avec les dépenses de fonctionnement.

5.1 – Chauffage

Dans le cadre du contrat de performance énergétique du site Scrive, les zones signalées sous-chauffées ont été équipées d'émetteurs, évitant ainsi le recours à des dispositifs électriques d'appoint très énergivores. La sous-préfecture de Valenciennes a été intégralement pourvue en robinets thermostatiques. Les sites d'Avesnes-sur-Helpe et de Lille Giélée l'ont été partiellement.

Des travaux de rénovation des installations de chauffage ont été réalisés notamment par :

- le remplacement de la régulation du système de chauffage de la sous-préfecture de Cambrai
- la réfection de l'armoire électrique et de la régulation de la chaufferie du site Capron à la sous-préfecture de Valenciennes

Ils se poursuivront au cours des prochains exercices, sous réserve de disponibilité budgétaire, avec le remplacement de la chaudière de la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe dès 2017, puis la rénovation de la gestion technique centralisée à Douai notamment.

Par ailleurs, des travaux de rénovation de la toiture et des fenêtres de la sous-préfecture de Valenciennes ont été entamés depuis 2014 et s'achèveront en 2017. De même, à Lille, les menuiseries du bâtiment « ICPE » sur le site de Scrive ont été remplacées en 2015 et celles du rez-de-chaussée du site Giélée l'ont été courant 2016.

En 2017, les ouvrants de la cour d'honneur du site Giélée devraient être renouvelés.

5.2 – Electricité

Des détecteurs de présence ont été installés dans certains locaux de Lille et Dunkerque (sanitaires, résidences...), action qui sera étendue à d'autres sites.

Le remplacement des appareils d'éclairage a été exécuté dans le hall de la sous-préfecture de Valenciennes et sur la totalité des locaux de la sous-préfecture de Cambrai, cette action se poursuivra sur les autres sites.

5.3 – Déplacements

L'ensemble des sites de la préfecture du Nord ont été équipés de visioconférence. Ce dispositif est accessible à l'ensemble des agents dans le cadre de réunion ou formation au travers du site de réservation de salles.

Le logiciel de réservation des véhicules a été remanié afin de rationaliser la gestion des véhicules administratifs, avec un engagement de chaque utilisateur par la signature d'une charte d'utilisation. Le parc automobile s'est équipé de 6 véhicules hybrides et 2 véhicules électriques pour les services techniques.

Afin de réduire l'impact écologique, les livraisons et prestations diverses impliquant une consommation de carburant sont regroupées autant que possible.

5.4 – Informatique

La réduction du parc d'imprimantes se poursuit au profit de la mutualisation de copieurs configurés en recto-verso et la prochaine réforme PPNG devrait avoir un impact non négligeable sur ce sujet.

5.5 – Communication

Régulièrement des messages de rappel sont transmis à l'ensemble des occupants concernant l'extinction des lumières, la fermeture des portes, l'usage raisonnable des consommables, la préservation de la ressource en eau par des gestes simples quotidiens ainsi que le respect du tri sélectif des déchets.

Des informations sur le traitement des mobiliers cassés, des déchets équipements électriques et électroniques (DEEE), des piles et accumulateurs sont relayées par messagerie électronique ou consultable sur le site intranet.

En plus de ces mesures sur les activités générant du CO², la préfecture du Nord agit pour la préservation de la ressource en eau en équipant ses installations sanitaires par des mousseurs spécifiques.